



Les communes et les intercommunalités face aux risques majeurs : quelles mises en œuvre des nouveaux textes réglementaires ?

Date : Mardi 26 mars 2024

Horaires : A distance avec Adobe Connect – de 14h30 à 16h

Code : WPCIS001

Problématique

La loi du 25 novembre 2021 dite MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et la réglementation récente font évoluer les dispositions d'information préventive des populations, de planification et d'organisation de la sauvegarde face à un événement de sécurité civile. Les intercommunalités ont aujourd'hui pour une majorité d'entre-elles l'obligation d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Cette démarche entraîne une nécessaire coopération entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes qui la composent afin de garantir une réponse opérationnelle en matière d'information et de sauvegarde des populations.

Objectifs :

- Identifier les évolutions réglementaires en matière d'information et de sauvegarde des populations.
- Analyser ce que les textes changent pour les collectivités territoriales.
- Témoignages d'intercommunalités qui ont développé des démarches opérationnelles.

Publics :

Secrétaires et secrétaire généraux de mairie, directeurs généraux des services d'intercommunalité, managers, manageuses des risques, agents chargés des risques majeurs, élus locaux.

Intervenants :

Valentin FORAND, Mission culture du risque, cabinet du préfet de l'Isère.

Sébastien LAVIGNE, Responsable du service gestion des risques et crises à Bordeaux métropole.

Karine KOVAL, Chargée de prévention, gestion des risques à la communauté d'agglomération des portes de l'Isère (CAPI).

François GIANNOCCARO, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).

Contacts CNFPT :

Claire LUGIEZ conseillère formation, claire.lugiez@cnfpt.fr

Vanessa CATTANEO – assistante formation - vanessa.cattaneo@cnfpt.fr 04 76 15 05 02

Modalités d'inscription et logistique :

Territoriaux : Les inscriptions sont faites obligatoirement par [la plateforme d'inscription en ligne](#). Prendre contact avec votre service formation.

Non Territoriaux : [Lien d'inscription](#)

Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.

Ce webinaire est organisé par le CNFPT en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), l'Etat, Bordeaux Métropole et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)